

COMMUNIQUE DE PRESSE

SINGER AVOCATS ouvre son site www.singer-avocats.com

**Un accès à l'information pour les Directeurs Financiers
et Ressources Humaines**

26 septembre 2012 - Le cabinet SINGER AVOCATS se dote d'un site web, pour permettre aux internautes d'avoir une connaissance juste et en temps réel de l'actualité de ses domaines de compétences. Les grandes rubriques qui le constituent : ses spécialités en Droit des affaires, Droit social et Concurrence, assorties de son approche stratégique et des formations proposées. La rubrique Actualités alerte le lecteur sur les dernières modifications législatives et réglementaires de ces matières.

SINGER AVOCATS est un cabinet positionné en Droit social et des affaires. Spécialiste du contentieux Accidents du Travail/Maladies Professionnelles (AT/MP), il est également le partenaire privilégié des réseaux de distribution et des franchises.

L'équipe de SINGER AVOCATS conseille et assiste l'entreprise dans ses projets de développement, de création/transmission et dans la résolution de ses contentieux.

Son approche est globale, transversale et pragmatique. SINGER AVOCATS aborde les aspects juridiques, fiscaux, sociaux, comptables et managériaux des projets qui lui sont confiés. Une méthodologie identique est appliquée pour déterminer les actions à mener :

- ✓ Identifier les objectifs et les contraintes,
- ✓ Expliquer en termes accessibles la règle de droit,
- ✓ Mesurer le risque,
- ✓ Proposer une stratégie opérationnelle réaliste et individualisée,
- ✓ Exprimer en termes financiers la solution envisagée.

« L'ambition de SINGER AVOCATS est d'intervenir le plus en amont possible du processus stratégique de l'entreprise, avec une volonté de transparence et d'un réel partenariat. Le Cabinet peut ainsi se positionner comme un Facilitateur de projets », déclare Franck Singer, fondateur du Cabinet.

Contact Communication/presse :
SJcommunication
Sylvie JOURNAUX
sjournaux@free.fr
Tél. : 09 54 51 46 20